

Décharge 2009: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies ECDC

2010/2179(DEC) - 20/07/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2009 – étape de la procédure de décharge 2009.

Analyse des comptes du **Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2009 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Pour 2009, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches du Centre** : le Centre ECDC dont le siège est situé à Stockholm, a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 851/2004 du Parlement européen et du Conseil](#) et a pour principales missions de réunir et de diffuser les informations en matière de prévention et de contrôle des maladies humaines ainsi qu'à rendre des avis scientifiques à ce sujet. Il doit également coordonner les réseaux européens opérant dans ce domaine;
- **budget du Centre pour l'exercice 2009** : le budget 2009 du Centre s'élevait à 51 millions EUR, contre 40,6 millions EUR en 2008. À la fin de l'exercice 2009, le Centre employait 199 agents, contre 154 l'année antérieure.

Pour connaître le détail des comptes définitifs du Centre se reporter à l'adresse suivante:

http://ecdc.europa.eu/en/aboutus/key_documents/Pages/key_documents.aspx